

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 25/19917/GJG
Date du repérage : 13/06/2025



Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Côte-d'Or Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre Commune : 21000 DIJON Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bât. hôtellerie; Etage 1 Périmètre de repérage : Réaménagement de chambres d'hôtel : 1er étage - Dégagement, Sanitaires, Réserve, Salle, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle de repos	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... GENDARMERIE DE DIJON Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON
Objet de la mission : ☒ Diag Plomb avant Travaux	

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 25/19917/GJG

Date du repérage : 13/06/2025

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département :... Côte-d'Or Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre Commune : 21000 DIJON Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bât. hôtellerie; Etage 1 Année de construction : < 1997	Donneur d'ordre : BFC AMO - M. BOISSARD Simon Propriétaire : GENDARMERIE DE DIJON 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON

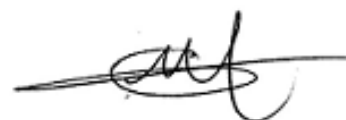
Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON			

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	GRANDJEAN Guillaume
N° de certificat de certification	CPDI7510 le 20/11/2022
Nom de l'organisme de certification	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	ALLIANZ I.A.R.D,
N° de contrat d'assurance	61670343
Date de validité :	31/12/2025

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par GRANDJEAN Guillaume le 13/06/2025.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	FENX 23mCi / 2-0562
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	02/12/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	850 MBq

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant

Programme des travaux :

Réaménagement de chambres d'hôtel :

Dépose de cloisons dans pièces 1er étage - Sanitaires, Réserve, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4

Remplacement de menuiseries extérieures dans pièces 1er étage - Chambre 3, Chambre 4

Dépose de menuiserie intérieure dans pièces 1er étage - Salle

Création de nouvelle cloison entre pièces 1er étage - Chambre 2 / Chambre 5

Création de nouvelle cloison dans pièces 1er étage - Salle de repos

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX 23mCi	
N° de série de l'appareil	2-0562	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	02/12/2019	Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° CODEP-DJN-2019-046292	Nom du titulaire/signataire GRANDJEAN Guillaume
	Date d'autorisation/de déclaration 30/10/2019	Date de fin de validité (si applicable) 30/10/2024
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	GRANDJEAN Guillaume	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	GRANDJEAN Guillaume	

Étalon : FONDIS; 2-0562; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	13/06/2025	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	510	13/06/2025	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités
1er étage - Sanitaires,
1er étage - Rangement,
1er étage - Wc 1,

1er étage - Wc 4,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,

1er étage - Wc 2,
1er étage - Réserve,
1er étage - Salle,
1er étage - Wc 3,

1er étage - Chambre 3,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Chambre 5,
1er étage - Salle de repos,

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
1er étage - Balcon Chambre 3	Localisation non Visitée	Chambre occupée lors du repérage

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

1er étage - Sanitaires

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
2	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07			0	
3		Porte (P1) (partie haute)			0,07			0	
4	A	Huissierie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08			0	
5		Huissierie Porte (P1) (partie haute)			0,31			0	
6	B	Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04			0	
7		Porte (P2) (partie haute)			0,18			0	
8	B	Huissierie Porte (P2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,43			0	
9		Huissierie Porte (P2) (partie haute)			0,25			0	
10	B	Porte (P3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,41			0	
11		Porte (P3) (partie haute)			0,44			0	
12	B	Huissierie Porte (P3) (partie basse)	Métal	Peinture	0,3			0	
13		Huissierie Porte (P3) (partie haute)			0,21			0	
14	B	Porte (P4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,43			0	
15		Porte (P4) (partie haute)			0,37			0	
16	B	Huissierie Porte (P4) (partie basse)	Métal	Peinture	0,47			0	
17		Huissierie Porte (P4) (partie haute)			0,46			0	
18	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,33			0	
19		Mur (partie haute)			0,44			0	
20		Mur (au centre)			0,4			0	
21	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
22		Mur (partie haute)			0,06			0	
23		Mur (au centre)			0,08			0	
24	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,28			0	
25		Mur (partie haute)			0,03			0	
26		Mur (au centre)			0,08			0	
27	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,37			0	
28		Mur (partie haute)			0,44			0	
29		Mur (au centre)			0,28			0	
30	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,26			0	
31		Mur (partie haute)			0,45			0	
32		Mur (au centre)			0,13			0	
33	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
34		Mur (partie haute)			0,1			0	
35		Mur (au centre)			0,05			0	
36	G	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,48			0	
37		Mur (partie haute)			0,49			0	
38		Mur (au centre)			0,47			0	
39	H	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,19			0	
40		Mur (partie haute)			0,36			0	
41		Mur (au centre)			0,09			0	
42	H	Porte (P5) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
43		Porte (P5) (partie haute)			0,19			0	
44	H	Huissierie Porte (P5) (partie basse)	Métal	Peinture	0,13			0	
45		Huissierie Porte (P5) (partie haute)			0,1			0	
46	E	Radiateur (R1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,16			0	

47		Radiateur (R1) (mesure 2)			0,1			0	
48	E	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,18			0	
49		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,5			0	
50	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,43			0	
51		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,44			0	
52	E	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,01			0	
53		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,39			0	
54	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,35			0	
55		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,11			0	
56		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
57		Plafond (mesure 2)			0,29			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 24

1er étage - Rangement

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
58	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03			0	
59		Porte (P1) (partie haute)			0,17			0	
60	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,28			0	
61		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,11			0	
62	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
63		Mur (partie haute)			0,24			0	
64		Mur (au centre)			0,39			0	
65	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,04			0	
66		Mur (partie haute)			0,24			0	
67		Mur (au centre)			0,09			0	
68	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,17			0	
69		Mur (partie haute)			0,37			0	
70		Mur (au centre)			0,22			0	
71	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,17			0	
72		Mur (partie haute)			0,34			0	
73		Mur (au centre)			0,47			0	
74		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,37			0	
75		Plafond (mesure 2)			0,28			0	
160	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,5			0	
161		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,38			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Wc 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
76	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
77		Porte (P1) (partie haute)			0,05			0	
78	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,11			0	
79		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,39			0	
80	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,25			0	
81		Mur (partie haute)			0,48			0	
82		Mur (au centre)			0,38			0	
83	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,5			0	
84		Mur (partie haute)			0,42			0	
85		Mur (au centre)			0,1			0	
86	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
87		Mur (partie haute)			0,08			0	
88		Mur (au centre)			0,25			0	
89	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
90		Mur (partie haute)			0,4			0	
91		Mur (au centre)			0,32			0	
92		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,19			0	
93		Plafond (mesure 2)			0,11			0	
162	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,33			0	
163		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,26			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Wc 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
94	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
95		Porte (P1) (partie haute)			0,12			0	
96	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,2			0	
97		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,4			0	
98	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,41			0	
99		Mur (partie haute)			0,26			0	
100		Mur (au centre)			0,3			0	
101	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,03			0	
102		Mur (partie haute)			0,43			0	
103		Mur (au centre)			0,05			0	
104	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,47			0	
105		Mur (partie haute)			0,15			0	
106		Mur (au centre)			0,11			0	
107	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,3			0	
108		Mur (partie haute)			0,33			0	
109		Mur (au centre)			0,22			0	
110		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,4			0	
111		Plafond (mesure 2)			0,28			0	
164	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,4			0	
165		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,39			0	
166	D	Tuyauterie (T2) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,42			0	
167		Tuyauterie (T2) (mesure 2)			0,34			0	
168	E	Tuyauterie (T3) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,38			0	
169		Tuyauterie (T3) (mesure 2)			0,34			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 10

1er étage - Réserve

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
112	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16			0	
113		Porte (P1) (partie haute)			0,33			0	
114	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,42			0	
115		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,46			0	
116	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,35			0	
117		Mur (partie haute)			0,14			0	
118		Mur (au centre)			0,17			0	
119	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,03			0	
120		Mur (partie haute)			0,44			0	
121		Mur (au centre)			0,16			0	
122	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,46			0	
123		Mur (partie haute)			0,06			0	
124		Mur (au centre)			0,06			0	
125	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,2			0	
126		Mur (partie haute)			0,41			0	
127		Mur (au centre)			0,49			0	
128	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,07			0	
129		Mur (partie haute)			0,44			0	
130		Mur (au centre)			0,05			0	
131	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01			0	
132		Mur (partie haute)			0,17			0	
133		Mur (au centre)			0,3			0	
134	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,17			0	
135		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,02			0	
136	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,07			0	
137		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,29			0	
138	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,19			0	
139		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,31			0	
140	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,23			0	

141		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,41			0	
142	D	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,24			0	
143		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,26			0	
144	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,29			0	
145		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19			0	
146	D	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,44			0	
147		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,37			0	
148	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,14			0	
149		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,02			0	
150	D	Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,34			0	
151		Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,03			0	
152	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,05			0	
153		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,48			0	
154	D	Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,36			0	
155		Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,32			0	
156	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,08			0	
157		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,24			0	
158		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,38			0	
159		Plafond (mesure 2)			0,41			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 21

1er étage - Salle

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
170	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,47			0	
171		Porte (P1) (partie haute)			0,27			0	
172	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,38			0	
173		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,37			0	
174	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,21			0	
175		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,17			0	
176	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,34			0	
177		Mur (partie haute)			0,3			0	
178		Mur (au centre)			0,3			0	
179	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,45			0	
180		Mur (partie haute)			0,25			0	
181		Mur (au centre)			0,49			0	
182	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,49			0	
183		Mur (partie haute)			0,23			0	
184		Mur (au centre)			0,46			0	
185	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,23			0	
186		Mur (partie haute)			0,34			0	
187		Mur (au centre)			0,16			0	
188	C	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,27			0	
189		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19			0	
190	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,24			0	
191		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19			0	
192	C	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,12			0	

193		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,13			0	
194	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,1			0	
195		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,45			0	
196	C	Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,45			0	
197		Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,47			0	
198	C	Huisserie Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,5			0	
199		Huisserie Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,4			0	
200	C	Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,15			0	
201		Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,08			0	
202	C	Huisserie Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,35			0	
203		Huisserie Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,33			0	
204		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0,5			0	
205		Plinthes (mesure 2)			0,09			0	
206	C	Radiateur (R1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,41			0	
207		Radiateur (R1) (mesure 2)			0,27			0	
208	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,31			0	
209		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,02			0	
210		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,38			0	
211		Plafond (mesure 2)			0,42			0	
212	D	Placard (P1) (mesure 1)	Bois	Peinture	0,37			0	
213		Placard (P1) (mesure 2)			0,22			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
214	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
215		Porte (P1) (partie haute)			0,45			0	
216	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,45			0	
217		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,43			0	
218	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
219		Mur (partie haute)			0,01			0	
220		Mur (au centre)			0,31			0	
221	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,29			0	
222		Mur (partie haute)			0,01			0	
223		Mur (au centre)			0,41			0	
224	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,36			0	
225		Mur (partie haute)			0,41			0	
226		Mur (au centre)			0,33			0	
227	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,13			0	
228		Mur (partie haute)			0,38			0	
229		Mur (au centre)			0,2			0	
230	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,09			0	
231		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,29			0	
232	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,4			0	
233		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,36			0	
234	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
235		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,1			0	
236	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,48			0	

237		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,31			0	
238	D	Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05			0	
239		Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,13			0	
240	D	Huisserie Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
241		Huisserie Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,17			0	
242	D	Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,26			0	
243		Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,43			0	
244	D	Huisserie Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
245		Huisserie Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,44			0	
246	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,09			0	
247		Mur (partie haute)			0,35			0	
248		Mur (au centre)			0			0	
249	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,29			0	
250		Mur (partie haute)			0,29			0	
251		Mur (au centre)			0,43			0	
252	G	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,03			0	
253		Mur (partie haute)			0,44			0	
254		Mur (au centre)			0,16			0	
255	H	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,01			0	
256		Mur (partie haute)			0,17			0	
257		Mur (au centre)			0,44			0	
258	I	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,44			0	
259		Mur (partie haute)			0,17			0	
260		Mur (au centre)			0,44			0	
261	J	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,35			0	
262		Mur (partie haute)			0,22			0	
263		Mur (au centre)			0,22			0	
264		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,29			0	
265		Plafond (mesure 2)			0,15			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 21

1er étage - Wc 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
266	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,49			0	
267		Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
268	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,46			0	
269		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
270	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,14			0	
271		Mur (partie haute)			0,19			0	
272		Mur (au centre)			0,14			0	
273	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,07			0	
274		Mur (partie haute)			0,08			0	
275		Mur (au centre)			0,05			0	
276	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,01			0	
277		Mur (partie haute)			0,18			0	
278		Mur (au centre)			0,27			0	
279	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,31			0	
280		Mur (partie haute)			0,06			0	
281		Mur (au centre)			0,35			0	
282		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,04			0	
283		Plafond (mesure 2)			0,04			0	
284		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,02			0	
285		Plinthes (mesure 2)			0,38			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Chambre 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
286	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,44			0	
287		Porte (P1) (partie haute)			0,4			0	
288	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,33			0	
289		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,33			0	
290	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Tapisserie	0,14			0	
291		Mur (partie haute)			0,25			0	

292		Mur (au centre)			0,24			0	
293		Mur (partie basse)			0,38			0	
294	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,09			0	
295		Mur (au centre)			0,44			0	
296		Mur (partie basse)			0,02			0	
297	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,22			0	
298		Mur (au centre)			0,2			0	
299		Mur (partie basse)			0,29			0	
300	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,45			0	
301		Mur (au centre)			0,09			0	
302	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
303		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,03			0	
304	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
305		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,34			0	
306	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16			0	
307		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,45			0	
308	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,49			0	
309		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,35			0	
310	C	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,36			0	
311		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,05			0	
312	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,47			0	
313		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,01			0	
314	C	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
315		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,13			0	
316	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,14			0	
317		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,11			0	
318		Mur (partie basse)			0,43			0	
319	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,33			0	
320		Mur (au centre)			0,46			0	
321		Mur (partie basse)			0,16			0	
322	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,22			0	
323		Mur (au centre)			0,37			0	
324		Mur (partie basse)			0,24			0	
325	G	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,09			0	
326		Mur (au centre)			0,4			0	
327		Mur (partie basse)			0,44			0	
328	H	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,27			0	
329		Mur (au centre)			0,03			0	
330		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,12			0	
331		Plafond (mesure 2)			0,41			0	
332		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,1			0	
333		Plinthes (mesure 2)			0,14			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
334	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,37			0	
335		Porte (P1) (partie haute)			0,48			0	
336	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,07			0	
337		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,24			0	
338		Mur (partie basse)			0,24			0	
339	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,08			0	
340		Mur (au centre)			0,16			0	
341		Mur (partie basse)			0,35			0	
342	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,05			0	
343		Mur (au centre)			0,3			0	
344	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,12			0	
345		Mur (partie haute)			0,06			0	

346		Mur (au centre)			0,16			0	
347		Mur (partie basse)			0,12			0	
348	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,35			0	
349		Mur (au centre)			0,25			0	
350		Mur (partie basse)			0,27			0	
351	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,16			0	
352		Mur (au centre)			0,46			0	
353		Mur (partie basse)			0,43			0	
354	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,4			0	
355		Mur (au centre)			0,12			0	
356		Mur (partie basse)			0,09			0	
357	G	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,42			0	
358		Mur (au centre)			0,21			0	
359		Mur (partie basse)			0,2			0	
360	H	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,4			0	
361		Mur (au centre)			0,25			0	
362		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,47			0	
363	G	Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,17			0	
364		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,5			0	
365	G	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,15			0	
366		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,19			0	
367	G	Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,18			0	
368		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,09			0	
369	G	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,18			0	
370		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)			0,3			0	
371	G	Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,2			0	
372		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)			0,32			0	
373	G	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,24			0	
374		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)			0,42			0	
375	G	Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,38			0	
376		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)			0,27			0	
377	G	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,3			0	
378		Plinthes (mesure 1)			0,45			0	
379		Plinthes (mesure 2)			0,08			0	
380		Plafond (mesure 1)			0,15			0	
381		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,44			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
382		Porte (P1) (partie basse)			0,46			0	
383	A	Porte (P1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,12			0	
384		Huisserie Porte (P1) (partie basse)			0,12			0	
385	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)	Métal	Peinture	0,13			0	
386		Mur (partie basse)			0,34			0	
387	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,32			0	
388		Mur (au centre)			0,17			0	
389		Mur (partie basse)			0,21			0	
390	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,44			0	
391		Mur (au centre)			0,34			0	
392		Mur (partie basse)			0,46			0	
393	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,38			0	
394		Mur (au centre)			0,06			0	
395		Mur (partie basse)			0,12			0	
396	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
397		Mur (au centre)			0,17			0	
398		Mur (partie basse)			0,07			0	
399	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,32			0	

400		Mur (au centre)			0,25			0	
401		Mur (partie basse)			0,02			0	
402	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0			0	
403		Mur (au centre)			0,32			0	
404		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,37			0	
405	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,4			0	
406		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,29			0	
407	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,18			0	
408		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,48			0	
409	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,25			0	
410		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
411	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,04			0	
412		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,24			0	
413	D	Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,26			0	
414		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,28			0	
415	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,15			0	
416		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,12			0	
417	D	Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,38			0	
418		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03			0	
419	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,33			0	
420		Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
421	E	Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,07			0	
422		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,31			0	
423	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,04			0	
424		Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
425	E	Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,42			0	
426		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,37			0	
427	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,16			0	
428		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,12			0	
429		Plafond (mesure 2)			0,23			0	
430		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,11			0	
431		Plinthes (mesure 2)			0,42			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 22

1er étage - Chambre 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
432		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,37			0	
433	A	Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
434		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,14			0	
435	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,36			0	
436		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,3			0	
437	A	Mur (partie haute)			0,07			0	
438		Mur (au centre)			0,06			0	
439		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,37			0	
440	B	Mur (partie haute)			0,3			0	
441		Mur (au centre)			0,32			0	
442	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre	0,25			0	

443		Mur (partie haute)		peinte	0,13			0	
444		Mur (au centre)			0,09			0	
445		Mur (partie basse)			0,35			0	
446	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0			0	
447		Mur (au centre)			0,31			0	
448		Mur (partie basse)			0,17			0	
449	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,04			0	
450		Mur (au centre)			0,28			0	
451		Mur (partie basse)			0,14			0	
452	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,41			0	
453		Mur (au centre)			0,03			0	
454		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,27			0	
455	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Aluminium		0,3			0	
456		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,19			0	
457	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Aluminium		0,08			0	
458		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,38			0	
459	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Aluminium		0,25			0	
460		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,23			0	
461	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Aluminium		0,05			0	
462		Plafond (mesure 1)			0,06			0	
463		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,21			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

1er étage - Wc 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
464		Porte (P1) (partie basse)			0,46			0	
465	A	Porte (P1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,34			0	
466		Huisserie Porte (P1) (partie basse)			0,36			0	
467	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)	Métal	Peinture	0,03			0	
468		Mur (partie basse)			0,41			0	
469	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,31			0	
470		Mur (au centre)			0,03			0	
471		Mur (partie basse)			0,47			0	
472	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,07			0	
473		Mur (au centre)			0,07			0	
474		Mur (partie basse)			0,31			0	
475	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,02			0	
476		Mur (au centre)			0,37			0	
477		Mur (partie basse)			0,45			0	
478	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,02			0	
479		Mur (au centre)			0,13			0	
480		Plafond (mesure 1)			0,08			0	
481		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,49			0	
482		Plinthes (mesure 1)			0,27			0	
483		Plinthes (mesure 2)	Carrelage		0,2			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Salle de repos

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
484		Porte (P1) (partie basse)			0,17			0	
485	A	Porte (P1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,25			0	
486		Huisserie Porte (P1) (partie basse)			0,42			0	
487	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)	Métal	Peinture	0,05			0	
488		Mur (partie basse)			0,47			0	
489	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,32			0	
490		Mur (au centre)			0,4			0	
491		Mur (partie basse)			0,1			0	
492	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,21			0	
493		Mur (au centre)			0,17			0	
494		Mur (partie basse)			0,34			0	
495	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,47			0	
496		Mur (au centre)			0,35			0	
497		Mur (partie basse)			0,18			0	
498	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,43			0	
499		Mur (au centre)			0,49			0	

500	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,45			0	
501		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,14			0	
502	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16			0	
503		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,09			0	
504	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,47			0	
505		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,43			0	
506	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,19			0	
507		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,35			0	
508		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,19			0	
509		Plafond (mesure 2)			0,06			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 11									

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à l'occasion de nouveaux travaux sur les mêmes parties (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

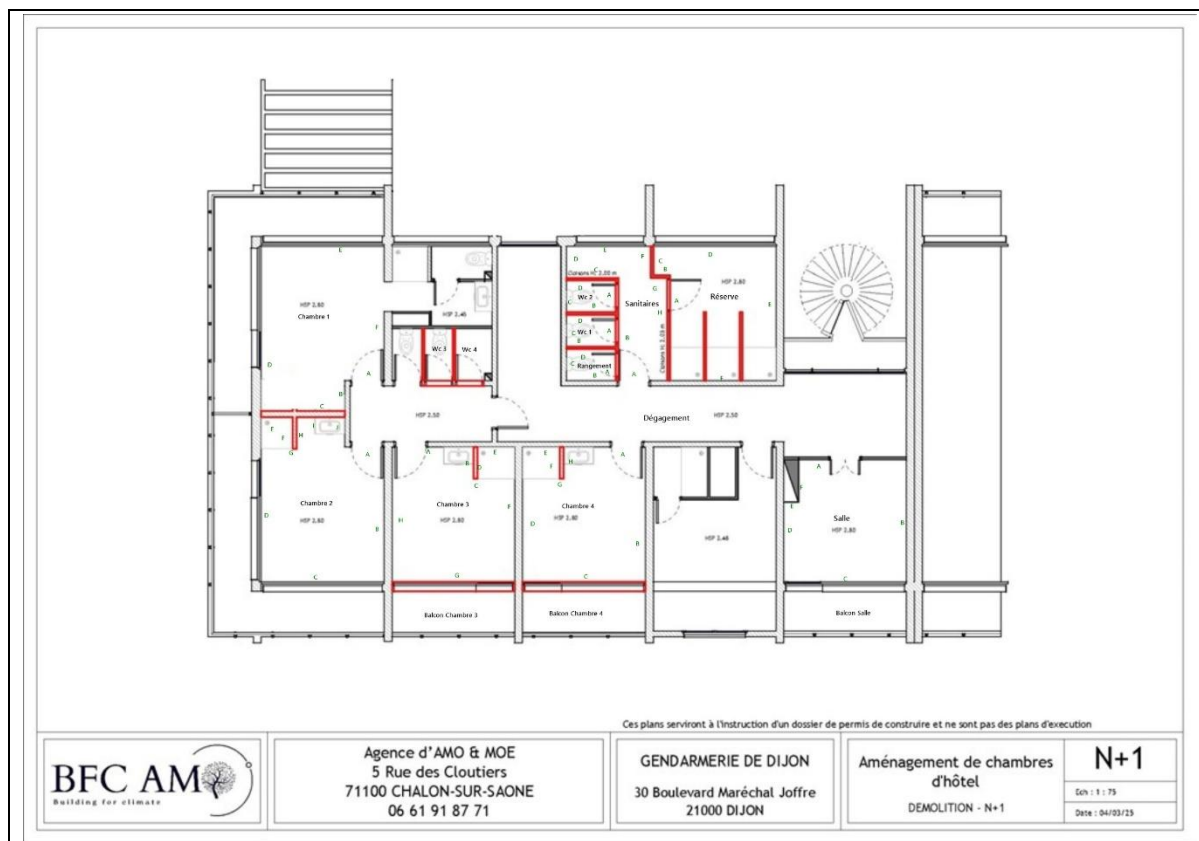
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **DIJON**, le **13/06/2025**

Par : **GRANDJEAN Guillaume**



6. Localisation des mesures sur croquis de repérage



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI7510 Version 002

Je soussigné, Olivier Perez, Président d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GRANDJEAN GUILLAUME

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 17/03/2025 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 21/09/2022 - Date d'expiration : 20/09/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 20/11/2022 - Date d'expiration : 19/11/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 17/03/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

(3) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D atteste que :

SARL A2DI
22 RUE GAILLARD
71100 CHALON SUR SAONE

a souscrit auprès d'elle sous le n°**61670343** un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictée par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS CI DESSOUS ENUMERES :

Risques d'exposition au plomb
Diagnostic de performance énergétique
Installation intérieure d'électricité
Installation intérieure de gaz
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
Mesurage LoiCARREZ
Loi BOUTIN
État des lieux
Certificat de décence Loi SRU
Dossiers techniques amiante. (DTA)
Diagnostic Risque d'intoxication au plomb dans les peintures
Repérage amiante avant démolition et avant travaux pour autant qu'il n'y ait pas de préconisation de travaux Norme NF X46-020

Recherche de plomb avant travaux ou avant démolition.

Déchet de chantier

Contrôle des installations d'assainissement collectif

Audit énergétique réalisé dans le cadre du DPE et à l'occasion de la vente d'une maison ou d'un immeuble étiqueté F ou G, conformément à la Loi n°2021-1104 du 22/08/2021 "Climat et Résilience".

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les activités sont garanties sous réserve que le souscripteur soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les**

exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 13/12/2024
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D

Pour la Compagnie,

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre